



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil Municipal				26/05/2026			
Début de la séance		19h00		Fin de la séance		19h45	
Nombre d'élus en fonction	11	Présents	9	Absent(s) excusé(s)	2	Votants	10
Présidence de la réunion du conseil		Quentin BREFI		Secrétaire de la réunion		Mme LAMEGER Cornélia	

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Uttwiller se sont réunis en session ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 26 mai 2026 par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Monsieur Quentin BREFI prend la présidence de la réunion du conseil, il ouvre la séance à 19h00

À l'ouverture de la séance étaient présents :

Mesdames HENRY Lisa, LAMEGER Cornélia, SORGIUS Angélique et WEIL Suzanne

Messieurs HENRY Bertrand, KRIEGER Yann, LUTZ Colin et SITTLER David.

Absents excusés : HENRY Léa, WITTERSHEIM Damien (donnant procuration à M. KRIEGER Yann)

Assiste également à la séance Mme RIMMELY-GROSS Françoise, secrétaire générale de mairie

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil

Ordre du jour de la séance	
Nr d'ordre	Objet
26.0605-01	Désignation du secrétaire de séance
26.0605-02	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026
26.0605-03	Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire
26.0605-04	Budget primitif 2026 - correction
26.0605-05	Désignation des référents territoriaux ARS - EESH
26.0605-06	Renouvellement du Comité Syndical de l'ATIP – désignation des délégués
26.0605-07	Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
	Points divers – informations
	a. Retour sur la réunion avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale
	b. 14 Juillet
	c. Fleurissement

26.0605-01 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Cornélia LAMEGER se propose pour remplir cette mission.

Le Conseil municipal,

➔ **DÉSIGNE** Madame Cornélia LAMEGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE

26.0605-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

En application de l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal est mis aux voix pour adoption et signature du registre lors de la séance qui suit son établissement.

À cet effet, le procès-verbal des délibérations de la séance du 29 avril 2026 a été lu in extenso par le secrétaire de séance.

Il est rappelé que les membres de l'Assemblée ne peuvent intervenir à cette occasion que pour des rectifications matérielles à apporter au procès-verbal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-23 et R2121-9, le Conseil municipal

→ **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE

26.0605- 03– ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Monsieur Quentin BREFFI, maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mesdames WEIL Suzanne, LAMEGER Cornélia, HENRY Lisa et Monsieur LUTZ Colin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à la désignation du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Procès-Verbal de la désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est joint in extenso à la présente délibération

Les opérations de désignation s'étant effectuées conformément aux instructions et sans incidents, le conseil municipal a procédé à

→ La désignation du délégué

Monsieur Quentin BREFFI a obtenu 10 (dix) suffrages

M. Quentin BREFFI né le 06/09/1995 à STRASBOURG a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

→ La désignation des suppléants

1. Madame Suzanne WEIL a obtenu 10 (dix) suffrages, aussi Madame Suzanne WEIL née le 31/05/1955 à BETTWILLER a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat
2. Madame Angélique SORGIUS a obtenu 10 (dix) suffrages, aussi Madame Angélique SORGIUS née le 11/10/1989 à SAVERNE a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat
3. Madame Lisa HENRY a obtenu 10 (dix) suffrages, aussi Madame Lisa HENRY née le 13/08/1991 à HAGUENAU a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

26.0605- 04– BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°26.0429-05 du 29 avril 2026,

Vu la présentation exhaustive du projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présentée au Conseil municipal le 29 avril 2026 et transmis le 07/05/2026 en Préfecture et à la Trésorerie,

Mais constatant qu'une erreur dans le tableau présenté dans la délibération est à corriger, il convient de lire 241 038,98 € en section de fonctionnement en lieu et place de 241 981,98 €, le montant total du budget étant bien équilibré à 353 981,00€ comme indiqué dans la délibération initiale du 29 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

→ **DÉCIDE** d'approuver, après correction, le Budget Primitif 2026 de la commune de UTTWILLER tel que transmis en Préfecture et à la Trésorerie comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	112 942,02	112 942,02
Fonctionnement	241 038,98	241 038,98
Total	353 981,00	353 981,00

→ **DIT QUE** la présente délibération annule et remplace la délibération n°26.0429-05 du 29 avril 2026

Délibération adoptée à l'unanimité par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE

26.0605- 05– DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS TERRITORIAUX ARS- PRÉVENTION DE L'IMPACT SANITAIRE LIÉ AUX ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE (EESH)

Monsieur le Maire expose que la désignation au sein de notre collectivité d'un référent territorial EESH est un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces dans notre département. En effet, l'ambrosie à feuillés d'armoïse et les chenilles processionnaires du chêne et du pin sont présentes au sein de notre département. Ces espèces constituent un problème de santé publique et sont à ce titre, réglementées par le code de la santé publique (CSP) en tant qu'espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH). Aussi, Monsieur le Préfet nous invite à désigner un référent EESH au sein de votre collectivité. Les documents transmis avec la convocation à cette séance vous informent sur les missions du référent EESH et l'intérêt qu'il représente pour notre collectivité.

La nomination de deux référents territoriaux, dans l'idéal un élu et un agent territorial, est préférable pour optimiser les actions par la complémentarité de leurs fonctions. Des formations gratuites seront proposées aux référents désignés. Ces référents une fois formés composeront un réseau permettant des échanges techniques, l'appui de professionnels qualifiés et de FREDON Grand Est, animateur du PAR EESH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

→ **DÉSIGNE** comme référents territoriaux de la Commune de UTTWILLER :

- Madame Suzanne WEIL, conseillère municipale,
- Monsieur Jérôme PETER, agent communal, adjoint technique territorial, en charge de l'entretien des bâtiments et espaces verts

Délibération adoptée à l'unanimité par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE



26.0605- 06– RENOUVELLEMENT PARTIEL DU COMITÉ SYNDICAL DE L'ATIP - DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS

Monsieur le Maire expose la commune de UTTWILLER est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

À l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant.

Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

➔ **DÉSIGNE** Monsieur Quentin BREFFI en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

➔ **DÉSIGNE** Madame Angélique SORGIUS en qualité d'électrice suppléante qui sera appelée à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Délibération adoptée à l'unanimité par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE

26.0605- 07– MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu les délibérations du 27 mars 2023 et du 9 décembre 2024

Considérant les mouvements de population et le récent renouvellement du Conseil municipal,

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre à jour le PCS version 4.1 du 9 décembre 2024,

Monsieur le Maire expose qu'une actualisation de cette version 4.1 a été faite, que le projet a été transmis, pour lecture et enrichissement éventuel, aux conseillers avec la convocation à la présente séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➔ **ACTE** les modifications portées au plan communal de sauvegarde référencé 5.0 du PCS 4.1 du 09/12/2024 ;

➔ **MISSIONNE** le Maire à transmettre au Chef du SIDPC la nouvelle version du PCS et à la CCHLPP pour mise à jour du PCS intercommunal.

Délibération adoptée à l'unanimité par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Quentin BREFFI, Maire, lève la séance à 19h45.



Suit la liste exhaustive des délibérations prises ce jour.

Délibération		
Nr d'ordre	portant	Décision
26.0605-01	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
26.0605-02	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026	Approuvée
26.0605-03	Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire	Approuvée
26.0605-04	Budget primitif 2026 - correction	Approuvée
26.0605-05	Désignation des référents territoriaux ARS - EESH	Approuvée
26.0605-06	Renouvellement du Comité Syndical de l'ATIP – désignation des délégués	Approuvée
26.0605-07	Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde	Approuvée

Certifié exact et sincère, fait à Uttwiller, le 08/06/2026

Secrétaire de séance

Cornélia LAMEGER
Conseillère municipale

Président de la séance

Quentin BREFI
Maire

Affiché en mairie et publié sur le site,
le 08/06/2026

